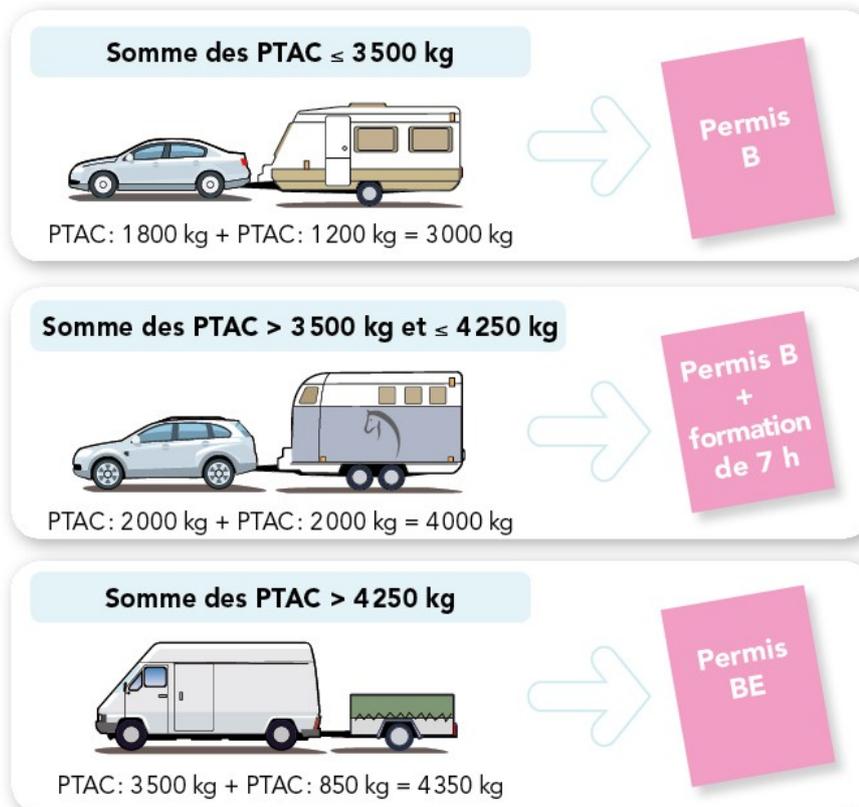




Le permis B (voiture) suffit pour tracter **une remorque jusqu'à 750 kg**.

Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit sous réserve que la somme des PTAC de **l'ensemble** (cumul véhicule tracteur + remorque) **ne dépasse pas 3 500 kg**. Si la somme des PTAC est comprise entre 3 500 kg et 4 250 kg, le conducteur doit suivre **une formation de 7 heures : la formation remorque B96**.

Si la somme des PTAC dépasse les 4 250 kg, vous devrez passer le permis BE.



La formation de 7 heures - remorque b96

Pour suivre la formation remorque B96, vous devez être âgé de 18 ans minimum et titulaire du permis B.

Elle comprend une séquence hors circulation (HC) et une séquence en circulation (CIR). La séquence hors circulation (4 heures) alterne théorie et pratique dans le but d'acquérir les savoirs spécifiques à ce type d'ensemble. La séquence en circulation (3 heures) permet de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite.

Il n'y a pas d'examen à passer, vous recevez une attestation de suivi de formation pratique dont un exemplaire est envoyé à la préfecture de votre lieu de résidence. Attention, pour conduire ce type d'ensemble, il vous faut aller à la préfecture pour que la mention additionnelle 96 soit ajoutée sur votre permis de conduire.

Prix : 295€